



Avis de confirmation

Tel que prévu à La *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (projet de loi n° 49), tous les élus doivent avoir suivi cette formation sur l'éthique et la déontologie pour mai 2022.

Par la présente, je confirme à ce jour que les élus de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ont rempli leur obligation de suivre la formation sur l'éthique et la déontologie.

Tel que demandé dans le cadre de cette obligation de publication, je dresse ci-dessous la liste des élus, soit :

Monsieur le maire	Réjean Rajotte
Madame la conseillère	Hélène Dufault
Messieurs les conseillers	Martin Doucet
	Robert Chevrier
	Pierre Paré
	Michel Daigle
	Daniel Plante

Cette confirmation doit être affichée sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, le 18 mai 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière